



# LE PACTE, C'EST QUOI ?

## Les principes du PACTE :

- Travailler plus pour gagner plus (« perdre moins »)
- Trouver des enseignant·es à mettre devant les élèves ... sans embaucher.
- Renvoyer la responsabilité des non remplacements au niveau local.
- Déréguler nos Obligations Règlementaires de Service (ORS)... ouvrant à l'annualisation du temps de travail.
- Territorialisation supplémentaire avec des organisations très locales.



## Le PACTE concerne :

- Les enseignant·es
- Les CPE et PsyEn (pour certaines missions particulières)
- ... Et c'est tout ! (les AEd, AESH et ATSS ne sont pas concerné·es)

*N.B :* Les « Pacté·es » auront une lettre de mission annuelle de leur chef d'établissement précisant les missions, les horaires, les périodes etc... Et qui dit lettre de mission dit obligations...

« L'engagement à réaliser ces missions donne lieu à une lettre de mission signée par le·la chef·fe d'établissement – IEN qui **s'assure de son exécution** ». Le **rapport hiérarchique est donc renforcé.**



# ET 1, ET 2, ET 3... BRIQUES !

## A L'ÉCOLE :

BRIQUE 1

18h de soutien en 6ème

1250 euros bruts  
soit 69 euros / h

BRIQUE 2

24h  
annuelles de  
« *Devoirs  
faits* » au  
collège

24h  
annuelles  
de stage de  
réussite  
pendant les  
vacances

24h  
annuelles  
de  
soutien à  
l'école

1250 euros bruts  
soit 52 euros / h

BRIQUE 3

« *projets  
d'innovation  
pédagogique* » ce  
qui correspond au  
CNR

réfèrent·e pour  
élèves à besoins  
éducatifs particuliers,  
un fourre-tout d'aide  
entre collègues...

**1250 euros bruts**  
ENGAGEMENT A  
L'ANNEE  
(non quantifié... )

**N.B : C'est de l'indemnitare, pas du salaire !**

**Et surtout, grosse inconnue concernant les temps disponibles pour effectuer ses missions (fin de journée? Mercredi? Vacances? ...)**



# ET 1, ET 2, ET 3... BRIQUES !

## EN COLLEGE :

BRIQUE 1	<b>18h annuelles de remplacement de courte durée</b>	<b>1250 euros bruts</b> soit 69 euros / h	
BRIQUE 2	<b>24h annuelles de « Devoirs faits »</b>	<b>24h « stages de réussite pendant les vacances »</b>	<b>1250 euros bruts</b> soit ... 52 euros / h
BRIQUE 3	<b>- projets d'innovation pédagogique - référent·e élèves besoins éducatifs particuliers - suivi « découverte des métiers » dès la 5e</b>	<b>1250 euros bruts</b> <b>ENGAGEMENT A L'ANNEE</b> (non quantifié... )	

**N.B : 1250 Euros c'est... le montant d'une IMP ! C'est marrant les hasards**

**N.B 2 : C'est de l'indemnitaire, pas du salaire !**



# ET 1, ET 2, ET 3... BRIQUES !

EN LYCEE Général et Techno :

BRIQUE 1

**18h annuelles de remplacement  
de courte durée**

**1250 euros bruts  
soit 69 euros / h**

BRIQUE 2

**24h annuelles  
« Ecole Ouverte »**

**24h « stages de  
réussite pendant les  
vacances »**

**1250 euros bruts  
soit ... 52 euros / h**

BRIQUE 3

**- projets d'innovation pédagogique  
- référent.e élèves besoins éducatifs  
particuliers  
- suivi « découverte des métiers » (???)**

**1250 euros bruts  
ENGAGEMENT A  
L'ANNEE  
(non quantifié... )**

**N.B : 1250 Euros c'est... le montant d'une IMP ! C'est marrant les hasards**

**N.B 2 : C'est de l'indemnitaire, pas du salaire !**



# EN LP... 6 BRIQUES OBLIGATOIRES ! CHÈ !

Oblig

5 / 8  
« Au  
choix »

Missions (Briques)	Volume horaire ANNUEL	Part fonctionnelle de l'ISOE (Prime)
Assurer remplacements de courte durée	18h	1 250 euros bruts
Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens.	24h	1 250 euros bruts
Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel.	24h	1 250 euros bruts
Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits.	24h	1 250 euros bruts
Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	Pas quantifié	1 250 euros bruts
Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers.	Pas quantifié	1 250 euros bruts
Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> .	Pas quantifié	1 250 euros bruts
Accompagnement des élèves en difficulté.	Pas quantifié	1 250 euros bruts
Accompagnement vers l'emploi.	Pas quantifié	1 250 euros bruts



# PETIT RAPPEL SUR LES HSE

On a compris...

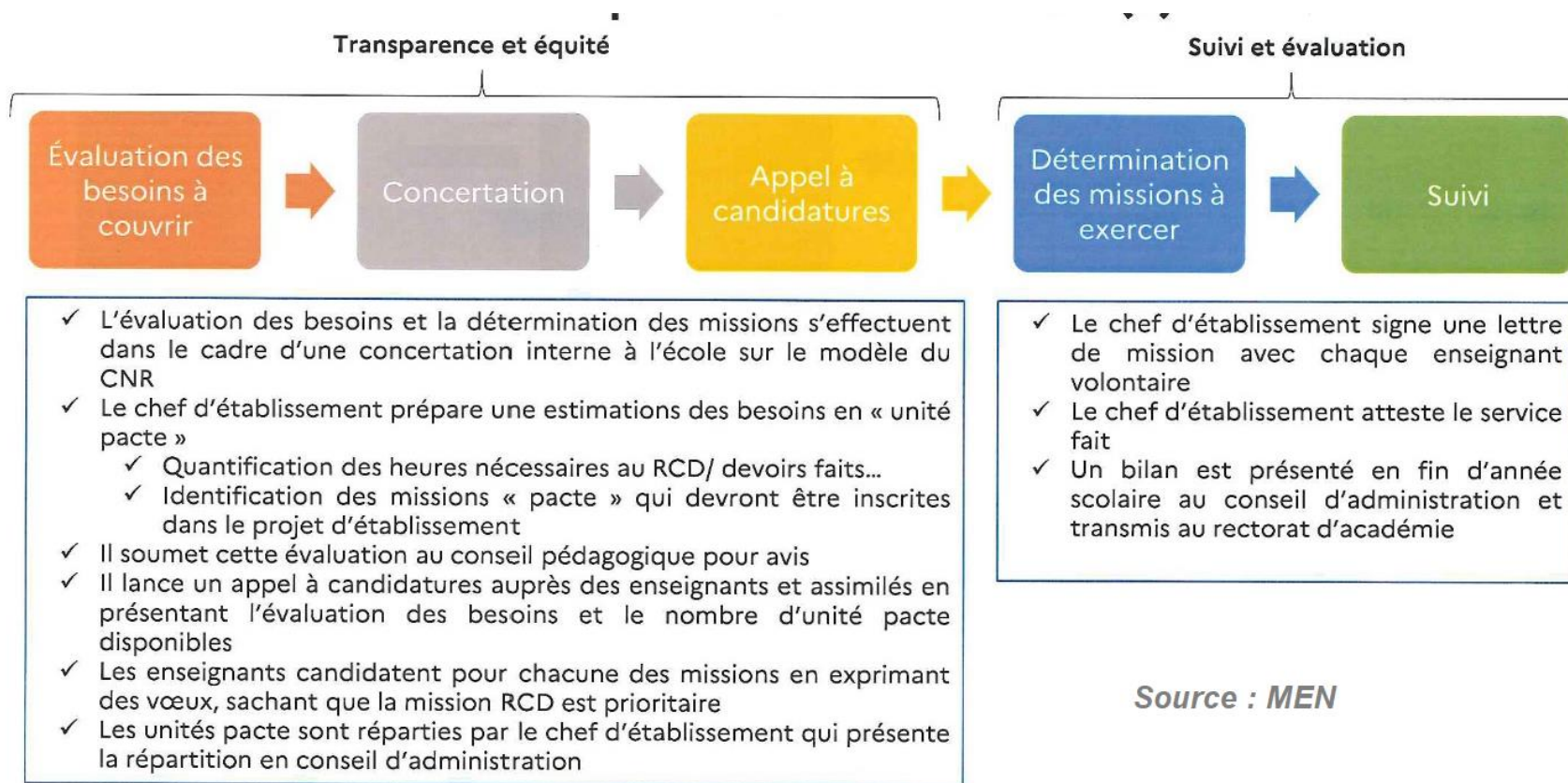
1 brique = 1250€ brut soit 69€/h/brut (Remplacements) et donc 52€/h/net (reste)

Combien valent actuellement les HSE (en brut) :

- Certifié/PLP Classe Normale = 41,31€
- Certifié/PLP Hors Classe ou Classe Ex = 45,44€
- Agrégé Classe Normale = 59,69€
- Agrégé Hors Classe = 65,66€

**CONCLUSION : Le ministère rend les heures PACTE plus intéressantes que les HSE, en particulier les remplacements courts, surtout pour les débuts de carrière.... En contrepartie de contraintes supplémentaires (nb d'heure imposé, possibilité de l'intégrer dans l'Emploi du temps, obligé pour débloquent d'autres dispositifs...)**

# FONCTIONNEMENT DU PACTE EN EPLE (EN THÉORIE)



**Bref : La Novlangue managériale pour dire que le chef va gérer la tambouille interne !**



# LES PRESCRIPTIONS DE L'ADMINISTRATION POUR L'ORGANISATION

## - Pour le 1<sup>er</sup> degré :

Des créneaux horaires seront prévus au collège pour l'intervention des PE en fonction des rythmes scolaires (4j ou 4,5j) et fonction de la zone géographique (urbain ou rural) et des transports.

Ce serait donc soit le mercredi matin (pour les PE travaillant à 4j) soit sur des fins de journées pour les PE à 4,5j... Et avant 17h pour ne pas réaménager les transports...

*Des fonctionnements différents et une nouvelle dérégulation des rythmes scolaires...*



# LES PRESCRIPTIONS DE L'ADMINISTRATION POUR L'ORGANISATION

- Pour le 2nd degré :

Des créneaux horaires («créneaux disponibles ») seront banalisés pour organiser et anticiper le remplacement sur une année scolaire, d'où une forme d'annualisation du temps de travail des personnels...

Au Lycée, des groupes alignés ou décalés dans les EDT pour les professeur·es partageant les mêmes classes afin que les collègue·es présent·es prennent les classes entières...

Conséquence : des EDT « à trous » ou des plages horaires banalisées pour faire des remplacements donc **PLUS DE PRÉSENCE EN ÉTABLISSEMENT**



# QUELQUES PRÉCISIONS

- Le versement du *Pacte* se fera sur **9 mois**.
- L'administration (direction d'établissement et IEN-avec l'appui des directions d'école) doit faire un premier **recensement des volontaires pour le 15 juin**... Ça vient donc TRÈS vite.
- En EPLE, le projet de répartition est certes discuté en conseils pédagogiques, mais il est arrêté par la direction et simplement **présenté en CA**... Dans le 1<sup>er</sup> degré, seul·e l'IEN décidera...



# PISTES DE CONCLUSIONS

Il est clair que pour le MEN, il y a **2 priorités hautes** : *les remplacements de courte durée dans le 2<sup>nd</sup> degré et le soutien 6<sup>ème</sup> pour le 1<sup>er</sup> degré.*

Avec 1 milliard d'€ de budget, **il n'y aura pas de Briques pour tout le monde...** *D'où concurrence, jalousie et arrangements entre collègues et hiérarchie...*

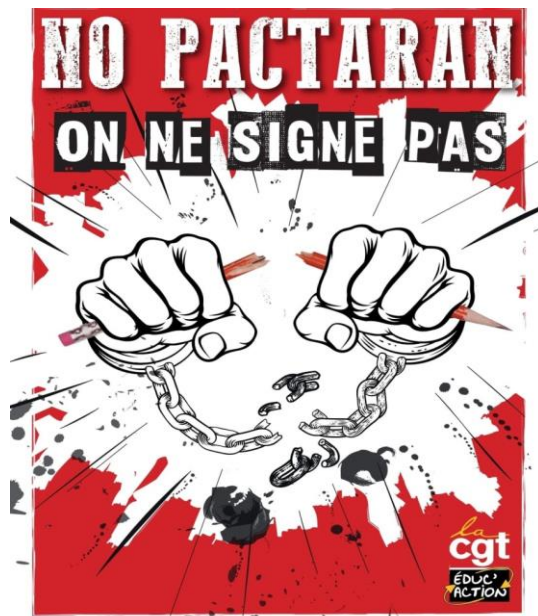
**Mais aussi...**

- 1 – Limites en termes d'augmentations salaires
- 2 – Démolition des collectifs de travail
- 3 – Accentuation de la pression sur collègues
- 4 – Éloignement du sens de nos métiers
- 5 – Mise à mal de nos statuts

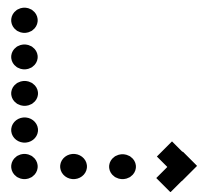


# POURQUOI IL NE FAUT PAS SIGNER...

- Parce que les **enseignant·es ne demandent pas à travailler plus** (elles·ils sont déjà en moyenne à plus de 43h hebdomadaires et plus de 30 jours pendant les vacances)...
- Parce que leurs **conditions de travail et leurs rapports hiérarchiques** (déjà compliqués) vont encore se dégrader et les **épuisements professionnels se multiplier...**
- Parce que c'est la **dérégulation des ORS, l'annualisation du temps de travail, le contournement des grilles de rémunération et donc la casse des statuts...**
- Parce que la **rémunération indemnitaire est précaire** (car soumise au bon vouloir de l'administration), n'entre pas dans le calcul des retraites...
- Parce que la **rémunération indemnitaire crée de nombreuses inégalités** : femmes-hommes, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré...



CE QU'ON VEUT MAINTENANT :



- UNE REVALORISATION SALARIALE SANS CONTREPARTIES AVEC UN RATTRAPAGE DE 400 EUROS ET LE SMIC À 2000 EUROS BRUT
- UNE AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE
- L'ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

